

LA GAZETTE

d'Hervilly-Montigny



Journal n° 14



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

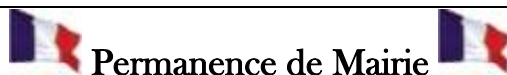
i.p.n.s

SOMMAIRE

Page 2	Sommaire
Page 3	État civil
Page 4 à 12	Comptes rendus du Conseil Municipal
Page 13	Presse / 8 mai / Tempête
Page 14 à 15	Association et manifestations
Page 15	Aménagement
Page 16 à 17	Maisons fleuries/Fibre Optique/Jeunesse /Un peu d'Histoire
Page 18	Jeux
Page 19	Recette
Page 20	Rappels

Vous possédez des documents relatifs à la commune (archives, historiques, journaux, photographies anciennes de sites, d'événements divers, etc.) et vous souhaitez en faire profiter vos concitoyens ?

Confiez-les à la Mairie (14 rue de Bretagne à Hervilly). Nous pourrions les faire paraître dans le journal ainsi que sur la page Facebook du village. Les documents vous seront rendus le jour même.



Permanence de Mairie

Tous les jeudis de 16h30 à 19h30 (hors vacances scolaires)

Rendez-vous possible avec M.Le Maire tous les jeudis de 17h à 19h

État civil

Décès †

18 avril 2023 - Madame Martine NOWAK à l'âge de 70 ans

30 juillet 2023 - Madame NAZE Henriette à l'âge de 95 ans

Naissance

25 juin 2023 - GRAIN Izaac

MESSE à Hervilly le dimanche 29 octobre 2023 à 9h30

Recensement militaire

OBJECTIF CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

SGA

MAIRIE D'HERVILLY-MONTIGNY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 16 septembre 2022 à 18h30

Présents : M. Gaëtan DODRÉ, M. Ludovic BONNEL, Mme Martine CAILLET, Mme Angélique CARLIER, M. Emmanuel SARRAZIN, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER, M. Benoît BALLUET, M. Grégory CARLIER

Absent excusé : Mme Christine COQUELLE

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour initial (adhésion au dispositif de recueil de signalements). Accepté à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu de réunion.

I) Compte rendu des différentes commissions

CCHS :

DECISION N° 108/2022 portant signature d'une Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour des travaux neufs de voirie - TN 2021 - Commune de Hervilly

Finances - Budget annexe Centre Aquatique - Modification de tarif : Par délibération n°2021-107 du 26 juillet 2021, par laquelle le conseil communautaire a validé la création d'un pass de 5 entrées, valable pendant 15 jours consécutifs (vente réservée exclusivement aux communes membres de la CCHS), il est proposé d'étendre la validité de ce pass, sur la durée des vacances scolaires. Par exemple, pour l'été 2022 : du 11 juillet 2022 au dimanche 28 août 2022 (centre aquatique fermé du 29 août au 11 septembre pour vidange).

Administration Générale - Vente de terrain : La Communauté de Communes de la Haute Somme a été sollicitée par un exploitant agricole pour l'acquisition d'un terrain, d'une surface totale de 6 347m², situé à Roisel rue de Cambrai (sortie de Roisel vers le hameau de Sainte Emilie, cf. page suivante). Les domaines ont estimé la valeur à 8 000 €.

Les acquéreurs souhaitent partager les frais d'acquisition.

Administration Générale - Achat d'une parcelle :

Dans le cadre de l'implantation de la maison de Canal et de la Nature (nom non officiel), le conseil communautaire devra autoriser le président à lancer les démarches pour acquérir la parcelle AC239, située à Cléry sur Somme, d'une superficie de 8 497m².

Les domaines seront consultés prochainement. Une nouvelle délibération sera alors actée lorsque l'estimation des domaines sera connue.

Intervention de la société Cristal Union, concernant la campagne betteravière 2022/2023.

Présentation des différents services proposés par Somme Numérique.

Finance - Taxe d'aménagement : Le loi de finances 2022 a transformé la possibilité de reverser la taxe d'aménagement, entre des communes membres et leur EPCI. L'ordonnance du 14 juin 2022 relative au transfert à la DGFIP de la gestion de la taxe d'aménagement, est venue modifier les dates de prises de délibération relative à la TA. Ainsi, pour application des modalités souhaitées en 2023, la date limite de délibération est fixée au 1^{er} octobre 2022. Sur les secteurs hors ZAE, les Communes devront décider du taux qu'elles souhaitent voir appliquer, de 1 à 5 %.

Administration Générale : Dans le cadre de travaux pour des raccordements électriques en souterrain, mise en place d'une convention de servitude entre la CCHS et ENEDIS. Une indemnité unique et forfaitaire de 15 € est prévue.

Administration Générale : Vente d'une parcelle : Terrain route de Barleux à Péronne (160 m2) pour un montant de 25 000 € (frais à charge de l'acquéreur).

Conseil d'école :

Les effectifs pour la rentrée 2022 sont les suivants :

- Maternelle de Bernes entre 39 et 40 enfants (13 G, 12 M, 10 P, 4 TP)
- Maternelle de Roisel 59 enfants
- Élémentaire 186 enfants

Soit un total de 285 enfants sur l'ensemble du SISCO Haute-Somme

Actions du troisième trimestre : Piscine, Médiathèque, projet littéraire, sortie USEP, sortie Berck, spectacle de fin d'année, projet musique, Cross, journée récréative.

Une maintenance des ordinateurs est à prévoir, en effet, certains ne sont pas compatibles avec l'utilisation du TBI.

L'élection des parents d'élèves aura lieu après la rentrée par correspondance.

Divers travaux sont à prévoir : l'installation de capteur de CO2, réparation de certains volets, radiateur à réparer au dortoir de la Maternelle de Roisel. La réparation d'une porte est également à prévoir à la Maternelle.

Les enseignants renouvellent leur demande pour l'installation de poubelles de tri.

SISCO Haute Somme :

Tarifs cantine : Hausse du ticket de 0.20 centimes d'euros soit 3.60 € par repas. La Présidente propose la mise en place d'une tarification sociale dont le fonctionnement est le suivant : une grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€. Une aide de l'État de 3 € est apportée par repas facturé à 1 € maximum.

Tarifs garderie : La Présidente propose de revoir le fonctionnement actuel pour passer à une facturation à la journée. Après concertation, le tarif de 1 € / jour est proposé et voté à l'unanimité.

Achat de capteur CO2 : Sur demande de la Commune de Roisel, le SISCO va prendre en charge l'achat des capteurs. Une demande de subvention est possible.

Débat sur la mise en place d'une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement.

VOTE : 1 Contre, 5 Pour, 1 Pour (sans participation financière)

Matériel informatique : il a été décidé que le SISCO reprenait à sa charge les factures ENT (Espace Numériques de Travail qui permet aux élèves et à leur famille, d'accéder avec un code personnalisé aux informations de l'établissement, au suivi scolaire, à une messagerie...) de ROISEL et de BERNES.

Il a été décidé que le SISCO devait prendre en charge l'achat de 3 PC à l'école primaire.

Une délibération devra être prise lors de la prochaine réunion du SISCO pour décision modificative a apportée au budget.

Syndicat d'eau :

Canalisation entre Buire et Courcelles à refaire. Point sur l'ensemble des travaux en cours, à noter une hausse importante du coût des tuyaux.

Le coût d'une borne à incendie et de 2 600 euros environs. Les tuyaux PVC ne sont plus recommandés en raison des risques sur la santé.

II) Délibération taxe d'aménagement

Une convention de non reversement de la taxe d'aménagement est mise en place par la Communauté de Communes. En effet, la loi de finance 2022 a transformé la possibilité de reverser cette taxe par délibération concordante. Après discussions, et vote, le conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention et fixe décide d'instituer la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Pour rappel, cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction nécessitant une autorisation d'urbanisme.

III) Baisse du prix du terrain

Suite à la mise en vente du terrain communal de Montigny, Monsieur le Maire propose aux conseillers présents une baisse importante du prix du terrain. En effet, malgré l'affichage et la communication le prix initial de 15 000 euros constitue un frein à l'achat.

Après échanges, le conseil municipal décide de baisser le prix à 9 500 euros. Monsieur le Maire se charge d'en informer l'office notarial de Roisel.

IV) Recensement 2023

Pour rappel, le dernier recensement a eu lieu en 2017. L'enquête se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. En 2017 70% de la population recensée a répondu par internet.

Monsieur le Maire est désigné comme coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement de la population. Une journée de formation, dispensée par l'INSEE, aura lieu le 13 octobre 2022.

Le Maire doit désigner un agent recenseur qui assurera la collecte du recensement auprès des habitants.

V) Délibération projet éolien et choix du promoteur

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes. Les sociétés KDE ENERGY France et WPD, spécialisées dans le développement et l'exploitation de centrales de production d'électricité d'origine éolienne ont réalisé un diagnostic technique pour l'implantation de 3 à 5 éoliennes loin des habitations. Après discussions, la majorité du conseil opte pour la société KDE ENERGY, à raison de 7 voix POUR KDE ENERGY, 1 voix POUR WPD et 2 ABSECTIONS.

Après délibération, à raison de 9 voix POUR et 2 voix CONTRE, le Conseil municipal autorise de manière exclusive la société KDE ENERGY: à contacter les propriétaires et les exploitants des parcelles potentiellement concernées, dans la perspective de signer des promesses de bail, à réaliser les études de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune, à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires à l'étude de faisabilité, Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au projet de parc éolien.

L'objectif de ce projet est surtout financier et avoir la mainmise sur le projet avec des éoliennes loin des habitations et éviter qu'un autre promoteur installe des éoliennes sans notre accord près des habitations.

Notre retour d'expérience va permettre d'éviter les nuisances du parc éolien de Bernes existant.

VI) Organisation Noël (Aînés et enfants)

La distribution des colis de Noël et des bons d'achats pour les aînés de plus de 65 ans est prévue le week-end du 10 et 11 décembre 2022. La composition du colis est en cours de réflexion. L'enveloppe allouée aux colis et aux bons d'achats reste la même.

L'association HERVILLY-MONTIGNY LOISIRS organise un repas de l'amitié le dimanche 11 décembre 2022 à midi (salle des Fêtes de Bernes). Une réflexion se pose sur l'organisation de l'arbre de Noël le samedi dans cette même salle des fêtes.

L'enveloppe allouée aux cadeaux des enfants reste la même.

VII) Réunions commissions

Monsieur le Maire remercie les habitants et les élus membres des différentes commissions participatives. Les prochaines réunions auront lieu au premier semestre 2023 afin de réfléchir à d'autres aménagements.

VIII) Subvention annuelle Association

Suite à une demande de subvention par le Président de l'association HERVILLY-MONTIGNY LOISIRS, présidée par Monsieur Gérard DODRE, Monsieur le Maire fait un rappel de l'ensemble des manifestations (repas des aînés, spectacle de Noël, Pâques, soirée couscous, 14 juillet, feu de la Saint-Jean...) à l'ensemble des conseillers. Proposition d'une subvention annuelle de 500 € votée à l'unanimité par les conseillers présents.

IX) Devis toiture

Monsieur BONNEL.L signale aux conseillers une fuite au niveau du grenier du logement communal (puits de lumière) ainsi que des tuiles manquantes ou défectueuses sur la façade arrière. A ce-jour nous avons reçu deux devis (500 € et 1080 €). Un troisième devis va être demandé afin de comprendre cet écart.

X) Point travaux logement communal

Suite au départ de notre locataire, nous avons entrepris des travaux de rénovation dans l'ensemble du logement (dalle, pose de carrelage, peinture...). Monsieur le Maire rappelle l'objectif de terminer les travaux rapidement afin de trouver un nouveau locataire avant la fin de l'année. Des travaux sont également à prévoir dans la salle de bain (parquet à changer car en très mauvais état et installation d'une ventilation), changement des radiateurs électriques au deuxième étage, rénovation des murs d'une des 4 chambres, remplacer une fenêtre encore en simple vitrage, et rendre le logement autonome en fioul.

Monsieur le Maire rappelle le rôle du conseil municipal dans la gestion et le suivi du patrimoine communal. Un remerciement est fait auprès des bénévoles et élus présents pour la réalisation des travaux.

XI) Point emploi communal

A notre grand étonnement, Pôle Emploi n'a pas souhaité renouveler le contrat PEC de notre agent communal, désormais, il faut être au RSA pour être éligible. Le contrat de M.BIGORNE a pris fin le 5 septembre. L'ensemble du conseil remercie M.BIGORNE pour son professionnalisme. Nous recherchons une solution pour maintenir cet emploi.

Après avis du centre de gestion, il est possible de conserver notre agent communal en CDD avec une durée de 10h maximum par semaine. A noter que l'état n'accorde aucune aide pour les CDD. L'annualisation va permettre à l'agent de réaliser les heures de travail de mars à octobre. Une recherche est en cours afin de mutualiser le contrat de Bruno avec une autre Commune.

Proposition d'un contrat temporaire de 15 jours à partir du lundi 17 octobre afin de rendre le village et le cimetière propre pour la Toussaint et le 11 novembre.

Monsieur le Maire se charge d'appeler M.BIGORNE pour lui proposer ce contrat.

XII) Convention d'adhésion CDG80 (ajout à l'ordre du jour)

A la demande du centre de gestion 80, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention d'adhésion avec qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties concernant le recueil de signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes à leur intégrité physique, de discrimination, et d'harcèlement.

Accepté à l'unanimité par l'ensemble des conseillers présents.

XIII) Questions diverses

Déploiement fibre optique : Une réunion de présentation est prévue fin septembre afin de nous présenter les travaux et connaître le calendrier prévisionnel. Nous espérons que les travaux seront terminés avant la fin d'année 2023.

Eclairage Public : Un effort est demandé aux collectivités concernant la consommation d'énergie. Monsieur le Maire propose d'éclairer uniquement de 6h30 à 8h et 17h à 19h30 jusqu'à nouvel ordre.

En raison du délestage possible dès le 15 octobre, les décorations de Noël ne seront pas éclairées cette année. La Commune doit montrer l'exemple.

Logement : Monsieur le Maire propose une révision du montant de la location du logement Communal (F6) actuellement à 500 euros. Après discussions, la majorité du conseil municipal opte pour une location à 600 euros suite à l'ensemble des travaux réalisés et un loyer qui n'a pas augmenté depuis une dizaine d'année.

La séance est levée à 21h20

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 10 novembre 2022 à 18h00

Présents : M. Gaëtan DODRÉ, M. Ludovic BONNEL, Mme Angélique CARLIER, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER, Mme Elisa DROY, M. Grégory CARLIER, Mme Christine COQUELLE

Absents excusés : Mme Martine CAILLET, M. Emmanuel SARRAZIN, M. Benoît BALLUET

La séance commence par l'intervention de la Gendarmerie. M. COLART, référent de la Commune d'HERVILLY-MONTIGNY, nous présente l'ensemble des interventions lors des deux dernières années. A noter : 30 heures de contrôles routiers (notamment avec voiture banalisée) au cours de la période 2021 /2022.

Nous avons également profité de cette intervention pour demander des contrôles supplémentaires notamment lors de la campagne betteravière.

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu de réunion.

I) Compte rendu des différentes commissions

CCHS :

Projet de création d'un pôle culturel sur le territoire de la Communauté de Communes Haute-Somme. **Page 8**

Etudes de programmation en cours.

Finances - Aéroport : Suite au projet de construction d'un hangar à avions, l'estimation du maître d'œuvre pour les travaux est de 150 000 € HT. Or, il est prévu au budget 120 000 € HT. Il est donc nécessaire de prévoir une décision modificative, en incluant : Travaux + 15 % et les prestations de maîtrise d'œuvre.

Signature d'un devis pour l'achat d'armoires de rétention pour le service technique et le service de collecte (OM) via la société MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 2 664,10 € HT.

Signature d'un contrat d'engagement auprès de la SICAE pour le raccordement du gymnase de ROISEL au réseau public de distribution de gaz propane.

Administration Générale - Approbation des rapports d'activités 2021. Selon l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) doit présenter, en séance de conseil communautaire, un rapport retraçant l'activité de l'établissement au cours de l'année précédente. Un rapport d'activités d'ordre général, un rapport sur le SPANC et un rapport sur le service Environnement seront à valider.

Ressources humaines - Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet au 1er janvier 2023. En cas de dissolution du syndicat d'aides ménagères de Combles, il sera nécessaire de transférer le personnel, dont un agent à la CCHS.

Le conseil communautaire devra approuver la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet au 1er janvier 2023. La personne sera mise à disposition de l'Association Saint Jean.

Collecte des déchets ménagers - Redevances campings 2023 : Conformément à l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer sur l'instauration d'une redevance forfaitaire pour l'enlèvement des déchets ménagers des terrains de camping ou aménagés, équipés de caravanes ou bungalows. Rappel : elle a été fixée à 51 € par emplacement en 2022.

Vente de composteurs : Par délibération n°2013-40 du 10 avril 2013, le conseil communautaire a validé les tarifs suivants : Composteur plastique 420L à 15 € et composteur bois 1000L à 25€.

Face à l'évolution des demandes, il est proposé de vendre des composteurs de 600L, en plastique. Prix proposé : 20€.

Rappel des prix payés par la CCHS par composteur :

-420 L : 40,41€ TTC

-600L : 71,46€ TTC

-1000L : 93,60€ TTC

SISCO :

Réunion de concertation concernant la problématique au niveau de la cantine de Roisel. En effet, le nombre d'enfants est trop important pour un seul service. Afin de solutionner ce problème, il y a désormais deux services de cantine. La garderie du soir à Roisel (élémentaire) se fait désormais au sein d'une classe.

Conseil d'école :

Fusion des conseils d'école.

Vote du règlement du conseil d'école et vote du règlement intérieur de l'école.

Présentation des différents projets de l'année.

Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.

II) Questions diverses

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 21 janvier à 17h à la salle de motricité.

Le recrutement de notre agent recenseur pour le recensement 2023 est maintenant terminé avec le recrutement de Mme SANSON, habitante de la Commune.

A ce-jour, nous avons reçu une vingtaine de candidatures pour la location de notre logement communal. Des conditions fiables (CDI et garant) seront demandées aux futurs locataires.

La séance de Conseil Municipal se termine par l'intervention de KDE ENERGY et NATURGY afin de nous présenter l'étude de faisabilité concernant l'implantation d'éoliennes sur notre Commune. En effet, les implantations futures sur les Communes voisines nous obligent à revoir notre position sur ce sujet.

En raison des expériences passées avec le parc éolien de Bernes, nous ne souhaitons plus subir de nuisances sonores en imposant une distance importante avec les premières habitations. KDE ENERGY a conclu l'intervention en présentant les retombées financières pour la Commune.

La séance est levée à 21h30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 20 avril 2023 à 18h30

Présents : M. Gaëtan DODRÉ, M. Ludovic BONNEL, Mme Angélique CARLIER, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER, M. Grégory CARLIER, Mme Christine COQUELLE, Mme Martine CAILLET, M. Emmanuel SARRAZIN

Absents excusés : M. Benoît BALLUET, Mme Elisa DROY

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu de réunion.

XIV) Compte rendu des différentes commissions

CCHS :

Présentation du projet d'extension du siège social de la CCHS par Astelle Architecture.

Lancement d'une consultation portant sur la construction d'un hangar à avions au droit de l'aérodrome PERONNE / SAINT QUENTIN, situé à MONCHY LAGACHE.

Ressources Humaines : Création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des techniciens ou d'agent de maîtrise ayant la fonction de responsable des services techniques.

2 postes non permanents Parcours Emploi Compétences à temps non complet sur la base de 30/30^{ème} sur le poste de gardiens de déchèteries pour aider les gardiens titulaires à compter du 1er janvier 2023.

Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique faisant fonction de responsable des services techniques à compter du 1^{er} mars 2023

La Chambre d'agriculture lance un appel à projet : « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Le contexte climatique, les ressources locales et la demande de relocalisation des productions, font de la Somme le territoire idéal pour le développement d'un bassin de productions à haute valeur ajoutée. Il s'agit notamment de développer des unités de productions maraichères innovantes dans différents territoires. Le site d'Estrées Mons est retenu comme démonstrateurs, pour la production de légumes du soleil.

Projet de pôle culturel : Une consultation a été lancée pour une étude de programmation pour la réalisation d'un pôle culturel sur le territoire communautaire. La première partie de l'étude vise à élaborer un diagnostic complet de l'offre culturelle sur le territoire et à rédiger le projet culturel scientifique éducatif et social du futur équipement, et ce, en prévision de l'étude de préprogrammation et de programmation.

Administration Générale - Création d'une commission travaux et dissolution du syndicat d'aides ménagères du canton de Combles.

Ressources Humaines : Instauration d'un système d'astreinte pour le service d'aides à domicile

Signature d'un devis pour l'achat de deux lames de déneigement pour un montant de 12 264,00 € HT (entreprise AGRI SANTERRE).

Ecole de musique : Versement de subvention : il est proposé à l'assemblée de verser un acompte aux écoles de musique, afin de ne pas mettre en difficulté leurs finances, et en particulier celles fonctionnant selon un mode associatif.

Sur la base des effectifs de l'an dernier, il est proposé de verser les sommes suivantes :

- Ecole de musique du canton de Combles : 6 000€
- Ecole de musique de Péronne : 34 000€
- Ecole de musique d'Epehy : 15 000€

Déchèterie : Sur proposition de la commission environnement, il est proposé d'augmenter les tarifs pour les professionnels, qui effectuent des dépôts en déchèterie, à compter du 1er mai 2023

SISCO :

Délibération du choix d'une méthode d'évaluation des provisions (25% pour un an, 50% deux ans, 75% trois ans, 100% 4 ans).

Projet Musique 2023 : accepté à l'unanimité. Montant total de la prestation 3100 €

Projet cycle 2 : 16 interventions de 3 créneaux de 45 minutes

Projet cycle 3 : 16 interventions de 2 créneaux de 45 minutes

Projet aide aux devoirs : un sondage va être proposé aux parents. Le SISCO va étudier la faisabilité de ce projet malgré plusieurs contraintes humaines et financières.

Renouvellement de la convention avec Vacances Plurielles (centre de loisirs et mercredis détente). Afin de bénéficier d'une participation financière de la Commune, les parents devront en faire la demande directement en Mairie.

Signature d'une convention de recouvrement, notamment pour les sommes inférieures à 15 €.

Bilan tarif social : Demande de subvention en cours pour l'année 2022 pour un montant de 11625 €.

Organisation du temps scolaire : le SISCO vote à l'unanimité le maintien du temps scolaire à 4 jours.

Conseil d'école :

Organisation du temps scolaire : M Girardin explique qu'actuellement nous fonctionnons sur une semaine de 4 jours soit huit demi-journées car une dérogation avait été accordée. Pour continuer à fonctionner ainsi, il faut faire une demande de renouvellement qui sera valable 3 ans.

Point sur l'évaluation des élèves.

Sorties scolaires :

- Roisel élémentaire : Samara ou Planétarium de Villeneuve d'Ascq
- Maternelle de BERNES : Le 19 juin, les deux classes se rendront à la ferme pédagogique de BESME dans l'Aisne.

- Ecole maternelle de Roisel : Zoo d'Amiens et Forêt de Frémontiers

Projets et actions pédagogiques passés et à venir: Projet Musique, Projet Cross, Projet littéraire, Médiathèque, Piscine, Escape Game, Diététicienne, journée USEP, intervention infirmière scolaire, Projet Carnaval...

Achat de calculatrices et clés USB pour les CM2 : M Girardin explique que la coopérative scolaire ne peut pas se substituer à la FCPE qui faisait beaucoup pour les écoles et ne peut pas non plus mener toutes les actions qui étaient réalisées. Mme Mordacq ainsi que les maires présents répondent qu'ils devront en discuter ensemble lors d'une prochaine réunion de SISCO.

XV) Vote du compte de gestion et du compte Administratif 2022

Après lecture et explication du Compte Administratif et du compte de gestion 2021, Monsieur le Maire donne à M. Maurice ROGER la Présidence de la séance pendant la durée du vote. A noter un résultat de clôture excédentaire de +117 731 €. Compte administratif adoptée à l'unanimité par les conseillers présents. M. DODRE reprend la présidence et remercie les conseillers pour le vote du compte administratif.

XVI) Vote de la fiscalité locale

Comme évoqué lors de la dernière cérémonie des vœux, Monsieur le Maire ne souhaite pas d'augmentation des impôts locaux. Pour rappel, les taux communaux restent moins élevés que la moyenne départementale. L'objectif est de maintenir cette ligne de conduite. Le produit total attendu de ces taxes s'élève à 65 537 €. Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, décide favorablement à l'unanimité cette délibération.

XVII) Vote du budget primitif 2023

Après explications de la répartition de notre budget en fonction des différentes imputations comptables et en tenant compte des différents projets à venir, le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2023.

XVIII) 8 Mai

La cérémonie aura lieu au monument aux morts à 11h00 suivi d'un dépôt de gerbe et d'un verre de l'amitié à la salle de motricité. Des gourmandises seront proposées à l'ensemble des convives.

XIX) Questions diverses

Chemin de la Vallée : La chaussée se détériore, une restauration du chemin est à prévoir.

Fibre optique : Installation du nœud de raccordement, point névralgique du réseau fibre optique qui alimentera chaque foyer.

Monsieur le Maire propose une minute de silence suite au décès de Madame Martine NOVAK

La séance est levée à 20h50

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 15 septembre 2023 à 18h30

Présents : M. Gaëtan DODRÉ, M. Ludovic BONNEL, Mme Angélique CARLIER, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER, Mme Martine CAILLET, M. Emmanuel SARRAZIN, M. Benoît BALLUET

Absents excusés : Mme Elisa DROY, M. Grégory CARLIER, Mme Christine COQUELLE

Monsieur le Maire demande une minute de silence à l'assemblée suite au décès de Mme Henriette NAZE décédée le 30 juillet 2023 dans sa 95^{ème} année.

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

2) Comptes rendus des Commissions

CCHS

Présentation de la MARPA des Châtaigniers de Combles.

Développement économique - Canal Seine Nord Europe - Etude sur le port de plaisance à Allaines.

Validation des conclusions de la phase 1 de l'étude par le Bureau en date du 8 juin.

Aménagement de l'espace - Convention avec la SAFER : Il est proposé au conseil communautaire de constituer une réserve foncière de 24 ha, terrains situés sur Cléry sur Somme et Péronne, afin de permettre des compensations foncières aux propriétaires et/ou exploitants qui seront impactés par nos projets (zones d'activités, extension du pôle équestre). Coût d'acquisition + frais administratifs : 390 000€.

Collecte et traitement des déchets - Déchèteries - Modification du règlement. Sur proposition de la commission environnement du 30/05/2023, il est proposé de modifier le règlement des déchèteries, notamment depuis le changement des tarifs pour les professionnels.

Administration Générale - Motion de soutien à l'hôpital de Péronne. Il est proposé d'instaurer à la CCHS la possibilité de télétravailler selon les conditions énoncées dans la Charte de mise en place du télétravail.

Création d'un poste permanent de technicien à temps complet par voie de promotion interne au 1er novembre 2023.

La Communauté de Communes est propriétaire d'un séparateur d'hydrocarbures au village artisanal à Péronne. La société GT Loc a été autorisée à se relier sur l'installation. Il est convenu que les factures d'entretien et de maintenance seront prises en charge à hauteur de 50% par la CCHS et 50% par la société GT LOC.

Pôle équestre : Suite à la demande de l'Ecurie RODRIGUEZ-DEBRAY de mettre fin au contrat de concession par anticipation, un appel d'offres a été lancé le 20 juin 2023 pour trouver un nouveau délégataire. La date limite de remise des offres était fixée au 13 juillet 2023. Deux offres ont été déposées, dont une a été déclarée irrégulière.

L'analyse complète et approfondie a donc porté uniquement sur l'offre de la société NATURE EQUESTRE DES 7 VALLEES, représentée par M. Jonathan MILON qui a été reçu pour une audition le 18 juillet.

La CAO s'est réunie le 25 juillet et a décidé à l'unanimité de lui attribuer le contrat de concession.

Conseil d'Ecole

Effectif 2023/2024 : Roisel élémentaire

CP x22 (M .Girardin) - CP CE1 x19 (M.Damay) - CE1 x23 (Mme Legay) -CE2 x19 (Mme Testu) - CE2 x20

CM1 x26 (M.Dartois) - CM1 CM2 x24 (Mme Galempoix) CM2 x25 (Mme Laurent) Total : 178 élèves

Une répartition adaptée aux différents profils des élèves a pu être réalisée.

L'équipe pédagogique a pris soin de répartir les élèves en difficulté sur plusieurs classes, et en fonction de leur autonomie. Cela permet aussi d'éviter de mettre plusieurs AESH dans une même classe, de ne pas trop charger les classes de cycle 2 (conformément aux consignes ministérielles) afin de faciliter l'apprentissage de la lecture entre autres.

Roisel maternelle

x20 PS (classe de Mme Hombert) - x23 GS / MS (classe de Mme Delaine) - x22 GS / MS (classe de Mme Berger) = Total : 65

Bernes Maternelle

A ce jour, 39 élèves sont inscrits pour la rentrée 2023 2024. Ils seront répartis de la façon suivante :

- Une classe de TPS/PS de 17 élèves pour Mme Gambier soit 6 TPS et 11 PS
- Une classe de MS/GS de 22 élèves pour Mme Châtelain soit 10 MS et 12 GS

Effectif total du RPI : $178 + 65 + 39 = 282$

Il est précisé que face à l'augmentation des prix pour les fournitures, le budget est passé de 42 à 44 euros par élève.

Organisation élection parents d'élèves pour l'année scolaire 2023/2024 : Comme chaque année, il est nécessaire de voter l'organisation des élections des parents d'élèves. Depuis deux ans, les élections ont été organisées par correspondance avec un bon taux de participation.

→ Unanimité pour le vote par correspondance

Nouveau projet d'école

Les équipes enseignantes des trois écoles sont en train de rédiger un nouveau projet d'école qui sera valable 3 ans. Il est cours de validation. Nous avons dégagé trois grands axes :

- Agir sur les pratiques pédagogiques pour une maîtrise durable des savoirs fondamentaux de chaque élève
- Favoriser l'intégration des enfants à l'école dans les meilleures conditions possibles
- Se respecter, s'ouvrir sur le monde

SISCO

Révision des tarifs cantine : La Présidente annonce les augmentations prévues par le fournisseur API : Prix avant révision : 2.58 € TTC.

Prix révisés : 2.79 € TTC (+8% au lieu de 10.35% selon les indices INSEE)

Augmentation proposée : Tarif du ticket de cantine 3.80 €, soit, +0.20 centimes. M.DODRE et M.BONNEL se sont abstenus pour ce vote.

Acquisitions de 3 PC : La Présidente rapporte la demande lors du dernier conseil d'école pour :

- le changement de 3 PC pour Roisel (2 à l'école primaire - 1 à l'école maternelle)

- l'achat d'une imprimante pour l'école de Bernes

Une demande a été faite auprès de Péronne Bureau pour la réparation éventuelle des PC de l'école primaire.

Le devis pour pc fixe de Somme Numérique est de 780 € HT l'unité.

Syndicat d'eau

Une borne incendie coûte environ 3200 €. A noter : 6 fuites sur l'ensemble du syndicat d'eau. Plus on a de fuite plus on a de subvention.

Le nettoyage du dôme à Beaumetz est à prévoir.

HERVILLY-MONTIGNY : Consommation annuelle de 7.446 m³ pour l'ensemble des foyers.

26/07/2023 / début des travaux secteur Courcelles/Cartigny. Une réunion de chantier a lieu tous les mercredis. Les référents de la Commune d'Hervilly-Montigny s'y rendent régulièrement afin d'être informés de l'avancée du chantier.

Fédération Départementale d'Electricité

Réélection d'un délégué suite démission du Maire d'Herbecourt. Il y a eu 1,7 millions de travaux sur la Haute-Somme en 2022 (1300 remplacements de lampes en LED, 450 bornes électriques...).

Rénovation de bâtiment : 5 Communes de concernées pour 12 bâtiments, 7 audits bâtiments chaufferie de réalisés en 2022.

Groupement d'achat Electricité et Gaz.

Fourniture : prix libre par offre de marché. Acheminement : prix régulé par la CRE. Taxes : fixés par l'Etat.

Demande en hausse sur la marché suite Guerre en Ukraine. Problème en France concernant la disponibilité sur le parc nucléaire, en effet, toutes les centrales ne sont pas en fonctionnement en raison de la maintenance.

1^{er} janvier 2023 : Taxe Communale supprimée pour la consommation car inclus dans la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité perçu par l'Etat puis versé aux diverses affectations donc la FDE. Le préfet détermine la somme à verser.

Panneaux Photovoltaïques : Il est désormais possible d'étudier les demandes à partir d'un hectare.

Toute demande de raccordement sur notre secteur doit se faire sur le portail raccordement de la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

Projet Capitole à Hangest : installation de « traqueurs » ainsi que de zones de stockage.

La numérisation du réseau va avoir lieu afin de se projeter dans 10 ans.

Il y a 110 Communes à équiper en vidéo protection. En éclairage public, 430 dossiers sont en cours. 350 bornes électriques sont déjà installées dans la Somme.

3) Délibération rénovation Chemin de la Vallée

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le Chemin de la Vallée se détériore. Monsieur le Maire propose une délibération afin que la société Engie (Parc éolien de Bernes) effectue la dépollution et la rénovation de l'ensemble du Chemin (environ 1km). Engie s'engage à prendre en charge l'ensemble des coûts.

Voté à l'unanimité par les conseillers présents.

Afin de préserver le bon état du Chemin de la Vallée le conseil municipal envisage d'installer un panneau limitant le tonnage sauf pour les engins agricoles. Cela concerne essentiellement les betteraviers lors de la campagne sucrière.

A noter : une réunion d'information concernant l'extension du parc de Bernes aura lieu le 28 septembre.

4) Eclairage Public

Pour rappel, nous avons appliqué l'extinction de l'éclairage public de 19h à 5h lors de l'hiver 2022. Pour cette année, Monsieur le Maire propose une révision de la plage horaire. Après échanges avec les membres présents, l'extinction de l'éclairage public aura lieu de 22h à 6h (octobre à mars 2024).

Les décors de Noël seront allumés à partir du 26 novembre 2023. Monsieur le Maire a récupéré un décor de Noël gratuitement, ce dernier sera installé à Montigny.

5) Contrat agent Communal

Le contrat à durée déterminé de notre agent Communal se termine le 30 septembre 2023. Pour rappel, le CDD était de 6 mois.

Suite au retour de pôle emploi, Bruno n'est pas éligible pour un contrat PEC (subventionné entre 30 et 50%). Si nous souhaitons reprendre Bruno 6 mois en CDD en 2024 et en respectant le code du travail, il n'est pas possible de prolonger son contrat jusqu'à fin octobre 2023.

M.BONNEL propose d'entretenir le village au cours du mois d'octobre.

6) Site Internet

Monsieur le Maire nous informe que le site internet n'a plus d'hébergement en raison des difficultés rencontrées depuis 3 ans. En effet, notre bénévole ne souhaite plus mettre à jour le site, l'hébergeur ne communique pas les codes d'accès, et aucun développement n'est possible. Depuis quelques mois le site n'est donc plus exploitable.

Afin de solutionner cette problématique, Monsieur le Maire expose deux devis (Somme numérique d'un montant de 270 € par an ou 360 € concernant le devis Easyweb + 1000 € au lancement).

Après échange entre les conseillers présents, le devis Easyweb semble le plus complet (espace de stockage extensible, sauvegarde complète par 24 heures, sécurité, résistance aux attaques, support technique disponible 24h/24, entreprise Saint-Quentinoise). Accepté à l'unanimité.

7) Délibération changement suppléant CCHS

Monsieur le Maire, titulaire à la Communauté de Communes de la Haute-Somme propose une délibération afin de remplacer M.BONNEL, suppléant.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature. Mme CARLIER Angélique, propose sa candidature pour le poste de suppléant. Voté à l'unanimité par les conseillers présents.

8) Préparation Noel

Le nombre de bénéficiaires aux colis et bons d'achat est désormais de 35 personnes (+ 4 cette année). Pour être éligible, il faut avoir 65 ans et avoir une ancienneté minimum de 2 ans dans la Commune. La valeur des bons et du colis reste identique aux années précédentes (colis d'une valeur de 50 euros et deux bons d'achat de 27 €). La distribution aura lieu au cours du mois de décembre.

Le nombre d'enfants de moins de 11 ans se stabilise. La valeur des cadeaux reste identique aux années précédentes (environ 25 euros).

Nous réfléchissons au programme de l'arbre de Noël qui aura lieu le samedi 9 ou 16 décembre 2023. Nous étudions la possibilité d'offrir un spectacle aux enfants dans une salle des fêtes voisine. La recherche est en cours.

9) Questions diverses

Un Numéro d'urgence sera affiché en Mairie lors de la fermeture des permanences (essentiellement pendant la période estivale).

Terrain : Monsieur le Maire propose une baisse du prix du terrain de Montigny afin de le vendre dans les plus brefs délais. Proposition autour de 3500 euros.

Un cambriolage a eu lieu au cours du mois de septembre ainsi que la présence suspecte d'un individu dans une cour pendant la nuit. Monsieur le Maire va demander des contrôles nocturnes auprès de la Gendarmerie.

Point Voirie : Pour donner suite au retour du Département, il n'est pas possible de déplacer les panneaux « Montigny » sur l'axe direction Bernes car non urbanisé. Le département a également refusé la mise en place des priorités à droite aux deux carrefours de Montigny.

Nuisances sonores : Un rappel va être rédigé à l'ensemble des habitants en raison des différentes plaintes (chiens, musique forte, tontes en dehors des plages réglementaires...).

La séance est levée à 21h00

Presse (courrier Picard)

HERVILLY-MONTIGNY

La RD 24 sera fermée à la circulation

Du 5 au 9 juin, des travaux de renouvellement de chaussée vont avoir lieu sur la RD 24, à Hervilly-Montigny. Un itinéraire de déviation sera mis en place par les RD 15 et RD 194 via la commune de Bernes. Les travaux, menés par le Conseil départemental, consisteront à renouveler la route et à en assurer le marquage. Ces travaux seront réalisés de jour et hors circulation. Ils sont intégralement financés par le Conseil départemental pour un montant estimé à 122 000 €.



Cérémonie du 8 Mai

Nous remercions l'ensemble des nombreuses personnes présentes. Le bien vivre ensemble reste un des objectifs fixés par votre Municipalité. Les enfants ont également apprécié ce moment de mémoire.

Après la cérémonie, l'assemblée était invitée à la salle de motricité pour le verre de l'amitié.



Tempête du 5 juillet

Dégâts importants la nuit du 5 juillet 2023 rue de la Dessous à Hervilly, des arbres sur la route, des toitures endommagées, des bâtiments au sol...merci à Sébastien, Ludovic et Gaëtan pour le nettoyage et l'élagage qui ont permis de rendre la route accessible dès le matin. A noter un pic à 240 km/h lors du passage de la mini tornade.



Association HERVILLY-MONTIGNY

LOISIRS

Arbre de Noël 2022

Merci aux membres du Conseil Municipal pour l'organisation, la préparation du goûter qui nous a tous régalez, ainsi que la distribution de cadeaux pour nos enfants. Merci au président et aux membres de l'association Hervilly-Montigny Loisirs pour le spectacle à la fois drôle et riche en chant. Merci également aux enfants et parents pour leur présence.



Repas de fin d'année

Un grand bravo à l'association HERVILLY-MONTIGNY LOISIRS pour ce bon moment très convivial. Un grand merci à Maxime pour la bonne ambiance et à la boucherie Van-Coppenole pour le bon repas.



Soirée Couscous : Du monde, de la joie, et de la bonne humeur pour la reprise des festivités. Un grand bravo au Président et à l'ensemble des bénévoles pour cette belle réussite.



Aménagement

Changement de la porte de la salle de motricité. La Mairie en profite une nouvelle fois pour remercier et féliciter les élus et bénévoles qui contribuent aux projets de notre Commune.



Mise en place du nouveau poste de transformation. Le poste tour sera retiré avant la fin de l'année. Pour rappel, les travaux sont pris en charge par la SICAE de la Somme et du Cambrasis et la Fédération Départementale d'Electricité.



Mise en place des zones de stationnement et du marquage au sol sur le CD24. Le marquage axial et le passage piéton sont prévu prochainement (à la charge du Département).



Concours Maisons Fleuries

Comme chaque année, votre commune participe au concours des maisons fleuries, une sélection a été réalisée par les membres de la commission fleurissement. Cette année, nous avons la chance d'avoir quatre gagnants de notre Commune (Mme Kulaviak, M et Mme DODRE Gérard, M et Mme CARLIER et M et Mme LOISEAUX). A noter que le concours concerne les Communes de l'Est de la Somme (secteur Ham, Roisel, Chaulnes, Nesles etc...). Remise des prix au cours du mois d'octobre.



Fibre optique

La 1ère étape qui consiste en la réalisation de travaux de génie civil visant à installer les fourreaux et supports nécessaires au passage de la fibre optique est terminée depuis le mois d'août 2023. La fibre proprement dite n'est pas encore déployée en domaine public. Les travaux d'aménagement vont se poursuivre jusque mi-2024 pour nous l'espérons une mise en service effective du réseau au 3ème trimestre 2024.

Concrètement, quelles sont les différentes étapes avant de pouvoir bénéficier de la fibre?

Avant de pouvoir souscrire une offre fibre auprès d'un opérateur télécom, il faut savoir que le déploiement est un projet complexe et qui résulte de plusieurs étapes dont voici le détail :

Les études :

- Vérification des adresses de chaque logement
- Repérage des réseaux aériens et souterrains existants (téléphoniques et électriques)
- Tracés définitifs du futur réseau fibre

Les travaux : la commune de Hervilly est entrée en phase travaux cet été

- Installation des locaux techniques et des armoires de rues (nœud de raccordement optique ou NRO et sous répartiteurs optiques ou SRO)
- Déploiement de la fibre : il s'effectuera jusqu'à l'été 2024
 - en aérien (sur les poteaux existants)
 - en souterrain (dans des fourreaux existants ou dans de nouvelles tranchées).

La fibre emprunte, dans la mesure du possible, le même chemin que les réseaux téléphonique existants.

L'arrivée des opérateurs sur le réseau - Durée réglementaire de 3 mois :

- Commercialisation du réseau auprès des opérateurs
- Activation des services : cette dernière phase devrait intervenir à l'automne 2024 (troisième trimestre)

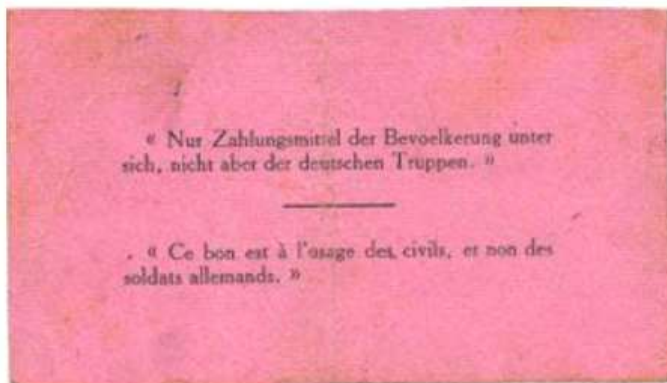
Durant cette période aussi appelée « Gel des réseaux » Altitude Infra, délégataire de Somme Numérique organisera des réunions publiques d'informations et/ou forums opérateurs pour informer et accompagner les habitants dans leur transition vers la fibre optique.

Raccordement de votre habitation :

- Pour bénéficier d'un raccordement à la fibre, il est nécessaire de souscrire une offre fibre optique auprès de l'un des opérateurs présents sur le réseau.
- Installation de la fibre dans votre logement : la souscription auprès de l'opérateur de votre choix génère une prise de rendez-vous avec un technicien pour la pose d'une prise terminale optique (PTO) dans votre foyer ou entreprise.

Un peu d'Histoire...

Les périodes troublées de l'histoire se traduisent souvent par une désorganisation de l'économie et des circuits de paiement. En France, pendant la Révolution ou lors des guerres de 1870, 1914-1918 et 1939-1945, des émissions dites « de nécessité » ont ainsi été réalisées par des organismes non étatiques, pour remédier à l'insuffisance de petite monnaie. C'est lors de la guerre de 1914-1918 que ces émissions ont eu la plus grande ampleur en France. Ci-dessous un billet de nécessité émanant du conseil Municipal le 12 août 1915.



Jeunesse

Un grand bravo et félicitations à Lilou Jacquet, jeune de notre village qui est championne de France en équipe en équitation.



C'est durant la semaine du 23 au 29 juillet 2023 que ce sont déroulé les championnats de France d'équitation à Lamotte beuvron (41). C'est avec le poney club de l'oppidum de Vermand que Lilou s'y est rendue. Dans cette folle aventure il y avait Lilou accompagné de Sangha, Lucien de Feodora, Céline de Falonne et Luna de Divine, ils ont participé en équipe à l'épreuve Club 2 cadet premium où ils ont remporté le titre de Champion de France. Il y a eu également d'autres médailles de remporté Emma avec Feodora est vice-championne de France en club 2 et Zoé avec Calypso est également vice-championne de France en club 2 excellence.

Sans oublier Auréa, Lilou T et Emma, qui, malgré leur persévérance, n'ont pas atteint le podium.

Site internet

Votre site internet va faire peau neuve très prochainement. Ce dernier sera plus complet afin de suivre toute l'actualité de la Commune en temps réel. Votre équipe Municipale travaille actuellement sur le choix de l'hébergeur.

Jeux

G	L	E	C	T	R	I	E	R	T	U	E	L	P
S	O	T	S	E	E	L	L	I	V	R	R	M	E
I	S	U	T	R	S	A	E	E	C	E	T	T	L
O	A	O	F	F	A	T	N	N	E	L	N	I	C
M	R	V	O	F	J	E	A	D	C	O	O	U	A
A	A	E	L	O	R	C	I	B	A	V	M	R	B
H	P	V	P	C	R	E	D	E	L	N	O	F	T
C	S	U	T	I	U	E	A	R	P	E	N	N	R
I	A	O	N	I	E	S	B	E	H	C	A	T	E
B	G	D	F	U	P	U	A	M	R	M	I	E	T
S	E	R	T	I	P	E	R	A	R	T	P	T	U
C	A	R	G	O	E	T	C	A	R	T	U	N	O
N	O	I	G	E	L	R	H	S	I	R	G	E	D
T	E	N	U	E	J	C	E	D	N	O	F	V	F

Elle alimente des ouvrages en béton (10 lettres)

mots à trouver

amère
arche
bâclé
badiane
berge
cancer
cargo
chamois
charmant
coffret
dieu

doute
douve
étal
feutre
fier
fondé
fruit
gouffre
gris
jaser
jeune

légion
lofts
montre
parasol
peur
piano
pieu
pitres
place
pleutre
sage

sein
stable
tache
tortue
tract
vente
ville
voler
voûte

Recette

Galettes de courgettes râpées



2 courgettes



1 tasse de farine



poivre



sel



1 gousse d'ail



2 oeufs



3 c.à.s de fines herbes

- ÉTAPE 1 : Peler et râper les courgettes.
- ÉTAPE 2 : Les mettre dans une passoire, saupoudrer de sel et laisser dégorger pendant 1 h.
- ÉTAPE 3 : Puis, bien les rincer et les sécher dans un torchon en serrant très fort. Mettre dans un saladier.
- ÉTAPE 4 : Ajouter la farine, les oeufs, les fines herbes, l'ail haché, le poivre et le sel. Bien mélanger.
- ÉTAPE 5 : Si la consistance est très liquide, ajouter un peu de farine.
- ÉTAPE 6 : Faire chauffer 4 cuillères à soupe d'huile d'olive dans une poêle.
- ÉTAPE 7 : Quand la poêle est bien chaude, y disposer des petits paquets (une cuillère à soupe) de la préparation.
- ÉTAPE 8 : Laisser dorer 3 minutes puis les retourner ensuite régulièrement jusqu'à ce que les galettes soient dorées. Ajouter quelques cuillères d'eau dans la poêle si besoin.
- ÉTAPE 9 : Servir chaud



Pour le bien être de tous, nous vous invitons à respecter votre voisinage, concernant l'entretien de vos espaces verts, vos loisirs et bricolages il vous est demandé de respecter les horaires mis en place :

Autorisation tous les jours de la semaine : 8h à 12h et de 13h30 à 19h30

Autorisation dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Un rappel est fait aux propriétaires d'animaux domestiques (chiens, chats, et autres animaux) ; La divagation dans la commune n'est pas tolérée, l'animal trouvé errant sera confié au refuge de ROUVROY, merci de votre compréhension.

Comme chaque année, comme l'indique le Code Rural, d'entretenir le trottoir, cela ne vous prendra que quelques minutes et permettra d'occuper notre employé à d'autres tâches.

Haute Somme
13 avenue de l'Europe
80000-851-80 200 Péronne Cedex
03.23.84.27.51

HERVILLY MONTIGNY CITEO Année 2023
smitem

Collecte des ordures ménagères

JANVIER	5-19	JUILLET	6-20
FEVRIER	2-16	AOUT	3-17-31
MARS	2-16-30	SEPTEMBRE	14-28
AVRIL	13-27	OCTOBRE	12-26
MAI	11-25	NOVEMBRE	9-23
JUIN	8-22	DECEMBRE	7-21

Jeudi

Pensez à sortir votre bac, vos sacs jaunes et bleus la veille au soir

Collecte du tri sélectif (sacs jaunes et bleus)

JANVIER	10-24	JUILLET	11-25
FEVRIER	7-21	AOUT	8-22
MARS	7-21	SEPTEMBRE	5-19
AVRIL	4-18	OCTOBRE	3-17-31
MAI	2-16-30	NOVEMBRE	14-28
JUIN	13-27	DECEMBRE	12-26

Mardi

Sacs jaunes
Bouteilles plastiques, leques alimentaires, boîtes en acier, pots de yaourt en plastique, barquettes alimentaires, suremballages

Sacs bleus
Papiers, cartons et cartonnets.
Les cartons supérieurs à 80 cm sont à déposer en déchèterie

Pour suivre l'actualité de votre Commune :
FACEBOOK Hervilly-Montigny Infos Village

Merci aux 700 abonnés